

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués en exercice : 20
Nombre de délégués présents : 11
Nombre de votants : 13
Nombre de pouvoirs : 2

L'an deux mille quatorze et le 26 juin à 18H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 20 juin 2014, s'est réuni à l'UIOM d'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur Marc CHATEL.

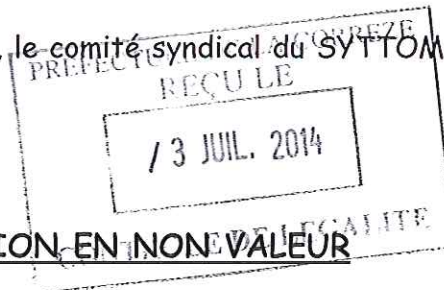
Etaient présents : Messieurs Francis HOURTOULLE, Daniel GREGOIRE, André LAURENT, Jean-Pierre AOUT, Daniel ESCURAT, Marc CHATEL, Michel PLAZANET, Henri GRANET, Jean-François LOGE, Patrice FARGE, Jean-François LABBAT.

Absents excusés : Mesdames Michèle GUILLOU, Jeanine VIVIER, Christiane MONTEIL, Josiane BRASSAC-DIJOUX, Messieurs Philippe JENTY, Bernard MIEL, Jean-Louis LAGEDAMON, Bernard ROUGE, Jean-François MICHON, Jean-Marie FREYSSELINE, Jean-Luc RONDEAU, Michel SAUGERAS, Hervé GOUTILLE, Xavier GRUAT.

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le comité syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.

➤ ➤ ➤

OBJET : N° 2014/06/21 : ADMISSION EN NON-VALEUR



RAPPORTEUR : Monsieur Marc CHATEL

Après avoir réalisé l'ensemble des procédures possibles pour le règlement d'un titre de recettes pour la participation du 4^{ème} trimestre 2011 s'élevant à 53 200,40 € il s'avère que le recouvrement n'a été honoré que de 53 200,00 €. Le seuil restant à recouvrer ne permettant pas de poursuite,

Monsieur Marc CHATEL, Président du SYTTOM 19 propose aux membres du Comité Syndical :

- de décider l'admission en non valeur pour le titre émis à l'encontre de la Communauté de Communes d'Uzerche pour un montant de 0,40 € qui sera affectée à l'article 654 : Pertes sur créances irrécouvrables.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
A Rosiers d'Egletons, le 26 juin 2014



Le Président,

Marc CHATEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 03/07/2014 et publication ou notification du 03/07/2014

